



60^e session du Conseil des droits de l'homme

Point 4 de l'ordre du jour

Débat général

Genève, le 23 septembre 2025

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse reste alarmée par les restrictions du droit à la liberté d'expression en **Chine**. À Hong Kong nous sommes préoccupés par l'émission de mandats d'arrêt extraterritoriaux contre des activistes prodémocratie. Nous réitérons aussi nos appels au plein respect des obligations internationales relatives aux droits des minorités au Xinjiang et au Tibet.

La Suisse condamne fermement les violences à grande échelle au **Soudan**, y inclus les récentes attaques des Forces de soutien rapide à El Fasher. Les attaques répétées par toutes les parties au conflit contre les civils et l'usage de la famine constituent des crimes de guerre. Elles doivent cesser immédiatement.

La détérioration continue de la situation sécuritaire et humanitaire dans le **Territoire palestinien occupé** est inacceptable. Les attaques contre les civils et infrastructures civiles et la violence des colons doivent cesser, tout comme la détention d'otages. L'usage de la famine en tant que méthode de guerre est strictement interdite par le droit international humanitaire et nous exigeons un accès humanitaire rapide et sans

entrave. Nous exhortons les parties à respecter le droit international, conclure un cessez-le-feu et œuvrer à la paix fondée sur deux Etats.

En **Tunisie**, nous sommes préoccupés par le recours abusif à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la cybercriminalité pour poursuivre des défenseurs des droits de l'homme, avocats et journalistes. La Suisse appelle les autorités à respecter les droits à la liberté d'expression et à un procès équitable.

Je vous remercie.